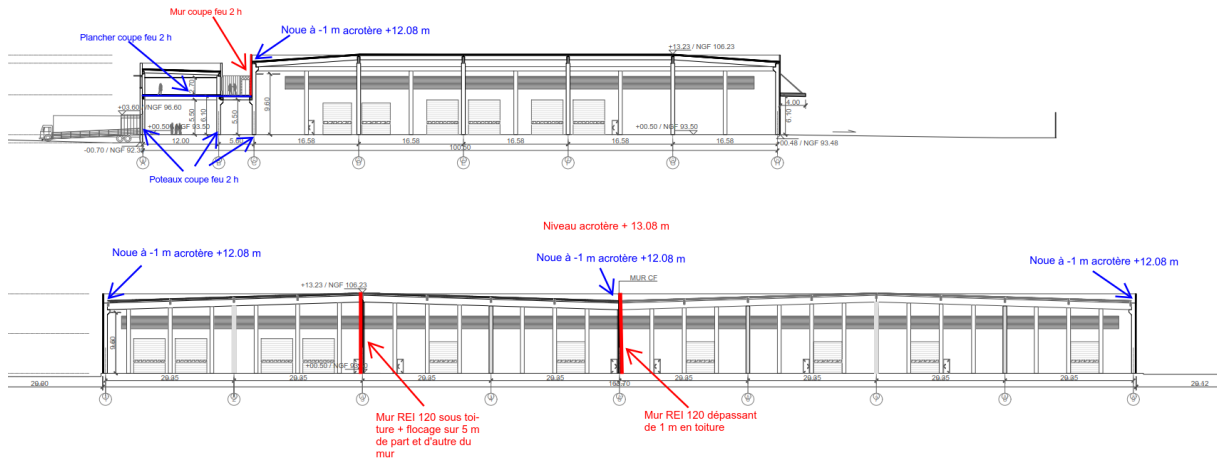
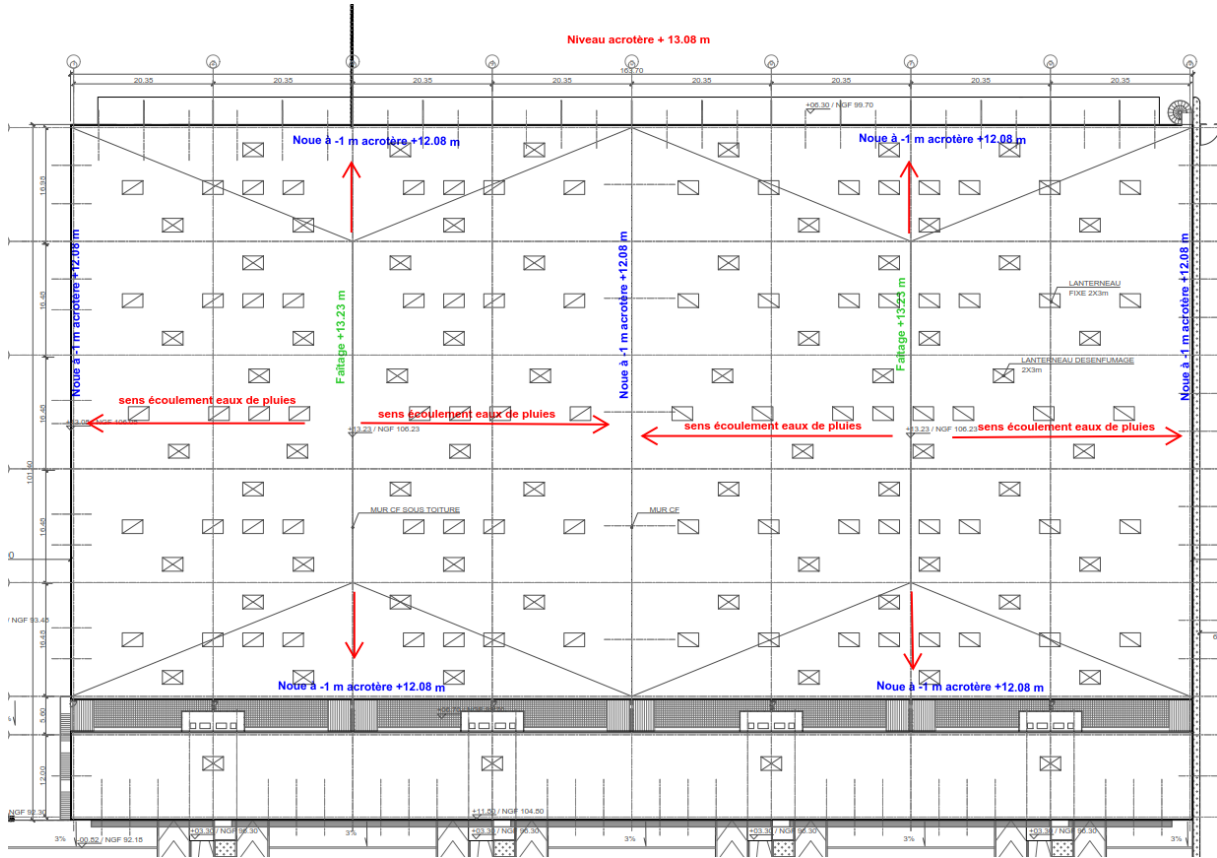


PJ N°7 - DEMANDES D'AMENAGEMENTS AUX PRESCRIPTIONS GENERALES

Des aménagements aux prescriptions générales applicables à l'installation sont demandés (**arrêté ministériel enregistrement**) :

Arrêté du 11/04/17 relatif aux prescriptions générales applicables aux entrepôts couverts soumis à la rubrique 1510, y compris lorsqu'ils relèvent également de l'une ou plusieurs des rubriques 1530, 1532, 2662 ou 2663 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement	Dérogação demandée
4. Dispositions constructives	
<p>Les ateliers d'entretien du matériel sont isolés par une paroi et un plafond au moins REI 120 ou situés dans un local distant d'au moins 10 mètres des cellules de stockage. Les portes d'intercommunication présentent un classement au moins EI2 120 C (classe de durabilité C2 pour les portes battantes).</p>	<p>La cellule LOCNORD pourra être dédiée à la maintenance d'engins de piste. Elle sera séparée de LOCMID par un mur REI120 NE dépassant PAS d'un mètre en toiture avec bande de protection incombustible en toiture ET en sous-toiture – 5 m de large – de part et d'autre de ce mur.</p> <p>→ <i>LOCNORD n'étant pas un atelier dans l'entrepôt, mais une cellule distincte, il n'y aura pas de plafond coupe-feu. De plus, cette disposition empêcherait tout désenfumage.</i></p>
6. Compartimentage	
<p>- les parois séparatives dépassent d'au moins 1 mètre la couverture au droit du franchissement. Cette disposition n'est pas applicable si un dispositif équivalent, empêchant la propagation de l'incendie d'une cellule vers une autre par la toiture, est mis en place.</p>	<p>Les cellules LOCMID et LOCSUD sont recoupées par des murs REI120 dépassant de 1m en toiture, et ayant des retours de 0.5m de part et d'autre aux 2 extrémités.</p> <p>Les cellules LOCMID et LOCNORD sont recoupées par des murs REI120 NE dépassant PAS de 1m en toiture.</p> <p>→ Demande de dérogação : mesure compensatoire : flocage sous couverture sur 5 m de part et d'autre du mur REI 120</p>

Afin d'assurer, l'écoulement des eaux de toiture, la toiture du bâtiment possèdera 4 pans inclinés à 3% créant 3 noues et 2 faitages. Au niveau des noues (+12.08 m), la hauteur par rapport au niveau de l'acrotère (+13.08m) est de 1 m. Le faitage est à +13.23 m, donc au-dessus de l'acrotère. Cela ne nous permet pas de monter le mur REI120 situé entre LOCNORD et LOCMID à plus 1 m au-dessus de la toiture.



Des aménagements aux prescriptions générales applicables à l'installation sont demandés dans le cadre de la **rubrique 2930 à déclaration** :

Arrêté du 04/06/04 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations classées soumises à déclaration sous la rubrique 2930 relative aux ateliers de réparation et d'entretien de véhicules et engins à moteur, y compris les activités de carrosserie et de tôlerie.	Dérogação demandée
1. Dispositions générales	
<p>1.1. Conformité de l'installation 1.1.1. Conformité de l'installation à la déclaration L'installation est implantée, réalisée et exploitée conformément aux plans et autres documents joints à la déclaration, sous réserve du respect des prescriptions ci-dessous.</p>	<p>Objet du présent document Concerne uniquement LOCNORD Demande de dérogação</p>
<p>2.4. Comportement au feu des bâtiments Les locaux abritant l'installation doivent présenter les caractéristiques de réaction et de résistance au feu minimales suivantes :</p>	
<p>a) Murs et planchers hauts coupe-feu de degré 1 heure ;</p>	<p>LOCNORD sera sprinklé. Uniquement RDC Murs extérieurs : Bardage en panneaux sandwich PIR → Demande de dérogação</p>
<p>b) En ce qui concerne la toiture, ses éléments de support sont réalisés en matériaux M0 et l'isolant thermique, s'il existe, est réalisé en matériaux M0 ou M1 de pouvoir calorifique supérieur (PCS) inférieur ou égal à 8,4 MJ/kg. L'ensemble de la toiture (éléments de support, isolant et étanchéité) doit satisfaire la classe et l'indice T 30/1 ;</p>	<p>LOCNORD sera sprinklé. Eléments support de la toiture poutres lamellées collé : stable au feu 1h00. La toiture est composée d'un complexe bac acier + isolant ALPHATOIT 12 cm + étanchéité. Le complexe sera BROOF (t3). → Demande de dérogação (lamellé-collé étant autorisé par l'arrêté ministériel 1510 d'avril 2017, plus récent)</p>
<p>d) Porte donnant vers l'extérieur pare-flamme de degré une demi-heure ;</p>	<p>Les portes donnant vers l'extérieur de grandes dimensions et ne peuvent être pare-flamme → Demande de dérogação</p>

Mesures compensatoires :

- L'affectation des cellules locatives n'étant pas définitive et pouvant évoluer au cours des années : nous souhaitons donc avoir une *construction uniforme et polyvalente*.
- Pour l'entrepôt, nous avons appliqué les dispositions de l'arrêté ministériel 1510 d'avril 2017 qui est donc un texte récent, tenant compte des dernières exigences réglementaires, des innovations technologiques et normes applicables, par rapport à l'arrêté 2930-D de 2004.
- LOCNORD sera sprinklé.

Enregistrement	SECURIT Ingénierie 1690 rue Aristide Briand – BP 62 76650 Petit Couronne	Page 3
A1806.116		